



## Question sur la validité du renouvellement de ma période d'essai

-----  
Par Na74

Bonjour Maître,

Je souhaiterais avoir votre avis concernant ma période d'essai et la validité de son renouvellement.

J'ai intégré mon entreprise le 11 mai 2026 dans le cadre d'un CDI, avec une période d'essai initiale de trois mois, renouvelable une fois (soit date de fin le 11 Novembre 2026)

Dès le début de mon contrat, il m'avait été indiqué que la période d'essai serait renouvelée de manière systématique pour l'ensemble des salariés concernés.

J'ai ensuite eu un entretien avec mon manager dans le cadre du renouvellement de ma période d'essai. L'entretien s'est très bien déroulé. À cette occasion, un document m'a été présenté, comportant notamment des axes d'amélioration, ainsi que le bon pour accord pour le renouvellement de la période d'essai que j'ai signé. J'ai toutefois pu le lire rapidement et je n'ai pas reçu de copie de ce document après l'entretien.

Je sais donc avoir signé un document relatif au renouvellement de ma période d'essai, mais je ne dispose actuellement d'aucun exemplaire me permettant de vérifier précisément son contenu et les mentions qui y figurent.

Par ailleurs, mon manager ayant depuis quitté l'équipe, je souhaiterais savoir comment cette situation doit être appréciée juridiquement. Aujourd'hui, lors d'un échange avec le directeur de l'entreprise, celui-ci semblait considérer que ma période d'essai était arrivée à son terme et que j'étais désormais définitivement confirmée dans mon poste.

Je souhaiterais donc savoir, au regard de ces éléments :

si mon renouvellement de période d'essai peut être considéré comme valablement établi alors que je ne dispose pas de la copie du document que j'ai signé ;

quelles sont les conditions nécessaires pour qu'un tel renouvellement soit juridiquement valable ;

si l'employeur est en mesure de produire le document signé, mais que celui-ci n'est plus retrouvé, quelles seraient les conséquences sur la preuve du renouvellement ;

et, compte tenu de la date de début de mon contrat, quelle est aujourd'hui ma situation exacte au regard de ma période d'essai.

Je souhaite également savoir s'il serait préférable que je demande officiellement à l'employeur une copie du document signé, ou s'il est préférable d'attendre avant d'effectuer cette démarche.

Je vous remercie par avance pour votre éclairage sur cette situation.

Bien cordialement,